



LA LETTRE

mars/avril 2006 - numéro 41

IHEDN-AR PARIS

Lettre d'information de l'association IHEDN Région Paris
École Militaire BP 41 - 00445 Armées - ihedn.paris@wanadoo.fr
Tél/Fax : 01 44 42 59 66 - Tél. : 01 44 42 38 20 - <http://www.ihedn-paris.org>

● Éditorial

Le 2 février dernier, le dîner annuel de l'AR16 se tenait dans les salons de la résidence du Gouverneur militaire de Paris. De ce lieu prestigieux, le général de Zukowicz avait tenu à nous ouvrir les portes, considérant que notre association avait légitimité à bénéficier de ce cadre magnifique et sa présence à nos côtés, chaleureuse et accueillante, rappelait combien il avait été à l'écoute de nos attentes et attentif à nos travaux lorsqu'il dirigeait l'IHEDN.

Nous ayant accompagnés pendant cette soirée très conviviale, le général a accepté de nous parler de ses missions, nombreuses et diverses, faisant un bref historique de la fonction de Gouverneur depuis sa création. En quelques mots je vais résumer son propos.

C'est la guerre de cent ans qui amène les rois de France à se préoccuper de la défense de leur capitale, de Paris et de sa région. Paris est alors une ville forte, protégée par une enceinte et deux forteresses royales : le Louvre et la Bastille.

Le 5 décembre 1356, le roi Jean II le Bon étant prisonnier des Anglais, le dauphin, le futur Charles V, désigne son frère Louis, comte d'Anjou et du Maine comme « Lieutenant du Dauphin et du roi à Paris » chargé de la défense de la ville. C'est en quelque sorte le 1^{er} gouverneur de Paris.

La charge se met en place progressivement. Les responsabilités sont d'abord militaires par la levée des troupes, l'organisation de l'armement et des fortifications mais s'étendent alors aux mesures de maintien de l'ordre.

Louis XIV, conséquence de la Fronde, crée en 1667 le poste de « lieutenant du prévôt de Paris pour la police » : la sécurité et le maintien de l'ordre ne sont plus dans les attributions du Gouverneur.

La fonction est supprimée sous la Révolution, pourtant la nécessité de fédérer les forces engagées à Paris et en région parisienne pour maintenir l'ordre, conduit à rétablir en 1791 un « commandement général de la force armée à Paris ».

Le titre de gouverneur est de nouveau utilisé en 1804 pour Murat qui est nommé commandant de la 1^{re} division militaire, de la garnison et de la garde nationale de Paris et gouverneur de Paris.

La fonction est confirmée sous la restauration et les régimes successifs. Seule l'étendue des responsabilités varie selon les époques : Gouverneur militaire, Gouverneur militaire et commandant de la région militaire, Gouverneur et commandant de corps d'armée.

Aujourd'hui, le gouverneur militaire de Paris assume un certain nombre de tâches protocolaires, accueil des chefs d'États étrangers, et il est responsable de l'organisation du défilé du 14 juillet.

Il commande une des cinq « régions terre », -l'Île de France - s'appuyant sur un état-major localisé au quartier général des Loges à Saint-Germain-en-Laye.

Il est chargé d'alimenter, de loger, de soutenir dans tous les domaines les 182 organismes de l'Armée de Terre installés dans les 8 départements de la région, soit 17 000 personnels et 8 000 pompiers. Il assure le soutien administratif, sanitaire, financier, matériel et juridique de l'ensemble des personnels.

Cette mission de facilitateur s'applique également à toutes les formations installées dans les DOM-TOM et à l'étranger, particulièrement en Afrique car il est aussi commandant organique terre de l'outre-mer et de l'étranger, soit 29 formations de 9 500 hommes.

Ce qui porte le nombre de l'ensemble des personnels à 34 000 dont 5 500 civils.

Le GMP est aussi officier général de la zone de défense IDF. C'est le conseiller militaire et interlocuteur unique des armées auprès du préfet de police, préfet de zone, pour tout ce qui concerne la contribution des armées en matière de défense civile et économique en Île de France. Il est responsable de la coordination des moyens des armées et des services interarmées contribuant à la défense civile.

Enfin, en cas de mise en œuvre des mesures de défense opérationnelle du territoire, il est commandant désigné de la zone de défense de Paris pour la sécurité civile, incendies, inondations, accidents et pour la sécurité générale, lutte anti-terroriste en particulier application du plan Vigipirate, maintien de l'ordre.

De belles missions sur un vaste territoire, merci au général de Zukowicz pour avoir permis cette exceptionnelle soirée et nous avoir entretenus de ses responsabilités.

Chantal BRAULT, présidente

● Agenda 2006

● 16 mai 18h30: conférence sur « Quelles stratégies énergétiques pour l'Europe »

par *Christophe-Alexandre PAILLARD*,
Administrateur civil au ministère de la Défense
(Délégation aux Affaires Stratégiques).

Ancien élève de l'Institut d'Études Politiques de Paris (Sciences Po) et de l'ENA ;

Ancien auditeur de l'Institut diplomatique des Affaires étrangères, Christophe-Alexandre PAILLARD est aussi maître de conférences à l'Institut d'Études Politiques de Paris en questions internationales et en économie de la sécurité.

Il est coauteur de l'ouvrage « Géopolitique du pétrole » publié avec Cédric de LESTRANGE et Pierre ZELENGO aux éditions Technip et de « Quelles stratégies énergétiques pour l'Europe ? », publié en janvier 2006 aux presses de la Fondation Robert Schuman.

● 30 mai: visite au Tunnel sous la Manche

Sous la direction de notre camarade *Yvan CHAZALVIEL*, Chef divisionnaire, Division des douanes du Tunnel sous la Manche.

Ce déplacement pourra concerner 20 à 25 participants maximum.

La visite prévoit 2 volets : Eurotunnel (site, activité commerciale, PC sécurité) et Douane & Sûreté (scanner, contrôles tourisme et fret, équipes cynophiles)

Voyage AR Paris-Calais par Eurostar (prix normal 40 €)

● 15-16 juin: séminaire des Auditeurs

70 ans d'IHEDN

● 12 septembre-25 octobre:

166^e session régionale Ile-de-France

● 12-13 octobre: rencontres des Auditeurs à Paris

● 17-18 novembre: forum des Auditeurs

● 25 novembre: assemblée Générale Ordinaire de ARP-IHEDN

● Nos activités



Le Comité « Mers et Océans »
rue Royale

L'exposé de l'Amiral, très clair et précis, répondait parfaitement à la problématique qui lui était soumise et nous a permis, en quarante-cinq minutes, de mieux cerner la position pragmatique adoptée par la Marine Nationale en la matière ; de nombreuses

questions permirent d'apporter un éclairage complémentaire à son propos.

L'Amiral nous laissa ensuite entre les mains du Commissaire en Chef de la Marine Boucher, Adjoint au Sous-Chef « Plans » afin de prolonger cet échange passionnant qu'il enrichit de son expérience de « terrain » en 2^e Région Maritime.

Le comité « Mers et Océans » remercie vivement l'Amiral de Saint-Salvy et son adjoint pour leur amabilité, le temps qu'ils ont bien voulu lui consacrer et pour les précieux éléments de réflexion qu'ils lui ont apportés.

Conférence sur les Sectes du 31 janvier 2006

Le mardi 31 janvier 2006 notre association a organisé une conférence, sur le thème «SECTES et DEMOCRATIE», animée par Madame Catherine PICARD

Madame PICARD est actuellement Présidente de l'UNADFI (Union Nationale des Associations de Défense des Familles et de l'Individu) et Conseillère régionale de Haute Normandie. De 1997 à 2002, elle a été députée PS de l'Eure.

Elle est par ailleurs Présidente du groupe d'études parlementaires sur les sectes. Madame PICARD a notamment été rapporteuse de la loi Abou-Picard du 12 juin 2001 sur la prévention et la répression des sectes.

Notre adhérente Hélène ROLNIK, 141^e session régionale, Membre d'ACRIE Réseau national, a bien voulu nous confier le compte rendu qu'elle a établi à l'issue de cette réunion qui a donné lieu à un dialogue très constructif, que ce soit durant le débat ou lors du cocktail qui a suivi.

« Avant d'évoquer ce que la France a entrepris pour lutter contre les mouvements sectaires, Madame PICARD s'est livrée à un petit historique. Nous avons en effet une « lisibilité » de 50 ans sur les sectes en France. Les Témoins de Jéhovah sont antérieurs, mais **la Scientologie** démarre bien dans les années 50.

C'est le premier rapport parlementaire sur les sectes, écrit en 1996 sous la présidence d'Alain Vivien par un groupe de travail mis en place par Alain Juppé, qui fixe la définition des « mouvements à caractère sectaire », le terme de secte n'étant de son côté pas reconnu en droit. Il s'agit de groupes à tendance communautaire qui imposent des vues en relation avec des préceptes se plaçant au-dessus de la légitimité républicaine. Ce rapport répertorie alors 173 mouvements de ce type, presque tous totalitaires. Il établit par ailleurs une dizaine de critères dont l'atteinte à la dignité de la personne.

Nous sommes actuellement dans un tournant de l'évolution des sectes qui ont de plus en plus, semble-t-il, des visées d'action sur l'ensemble des sociétés dans le monde. Par exemple **la Soka Gakka**, née au sortir de la seconde Guerre Mondiale, est peu à peu devenue un groupe d'influence avec des ramifications dans le monde politique, celui des grandes entreprises ainsi que des groupes de presse. Régulièrement inculpé entre autres pour meurtre, ce mouvement est puissant financièrement. Il rachète en France des maisons d'écrivains et de peintres et se pare ainsi d'une coloration culturelle qui engage les étudiants à faire appel à lui pour aller se former au Japon.

La **Scientologie** est devenue une conception de la société. Chaque adepte se forme durant des années pour finalement apprendre en fin d'initiation que des extra-terrestres ont disséminé des particules radioactives responsables de maux de toutes sortes, cela à grand renfort de livres et de matériels qui reviennent à l'adepte à environ 15.000 euros sur 10 ans. Réprimée en France, la scientologie se développe dans les pays de l'ex-bloc soviétique.

La **secte Moon** attire des jeunes qui sont conduits à rompre tous liens sociaux. Elle rachète par ailleurs des terrains (par exemple 600 000 hectares en Corée) pour en faire des golfs ou d'autres projets écologiques, ce qui permet aux industriels vendeurs de poursuivre leur pollution par ailleurs tout en respectant la loi.

Les **Témoins de Jéhovah** viennent d'être rappelés à l'ordre par le fisc français à propos des dons qu'ils reçoivent et ne déclarent pas. La note que Bercy leur présente, se monte à 44 millions d'euros.

C'est seulement en 1974 que la France commence à se préoccuper de ce problème sous l'impulsion de Roger Ikor et d'Alain Vivien dont les enfants s'étaient suicidés sous l'influence de sectes. Alain Vivien crée notamment le Centre de lutte contre les manipulations mentales. On réfléchit alors sur les techniques d'emprise, mais la société ne suit pas encore. Il faudra attendre plusieurs incidents graves pour qu'elle s'émeuve : les 982 suicidés à Guyana, Wako, le meurtre de Charon par un jeune sous influence, le massacre du Temple solaire au Canada...

Suite au premier rapport parlementaire sur les sectes déjà évoqué (voir le site de l'Assemblée Nationale <http://www.assemblee-nationale.fr/>), Laurent Fabius maintient le groupe parlementaire qui n'a cessé ensuite de grossir (120 inscrits à ce jour) et qui a finalement élaboré une dizaine de propositions de lois formant un ensemble cohérent. Il aura fallu onze mois de gestation pour que ces propositions voient le jour sous la conduite du

Sénateur UMP Abou (et de la conférencière, d'où le nom de la loi). Très vite, le groupe retient une solution juridique de dissolution judiciaire des sectes (et non administrative).

Par ailleurs l'analyse des 133 plaintes en cours d'instruction en relation avec des activités sectaires, oriente le groupe vers des infractions déjà largement utilisées par les tribunaux tenus de ne pas toucher à la liberté de croyance fondant la République, comme :

- l'atteinte à la dignité de la personne,
- l'exercice illégal de la médecine,
- le détournement de fichiers.

Le groupe ajoute dans un premier temps le délit nouveau de manipulation mentale, puis se replie sur l'infraction connue d'abus de faiblesse sur des personnes vulnérables avec mise en état d'assujettissement mental.

La loi **Abou-Picard** paraît donc le 12 juin 2001. On relève à ce jour deux jurisprudences :

- la Scientologie pour détournement de fichiers informatiques,
- une personne se proclamant Jésus-Christ et poussant ses adeptes au suicide.

Sur le terrain, les RG ont un correspondant chargé du suivi des sectes dans chaque département. Une sensibilisation est par ailleurs effectuée auprès des fonctionnaires du secteur de l'éducation. Enfin, comme 90 % des mouvements sectaires viennent des US (dont également les Evangélistes), cela a entraîné à un moment donné un refroidissement des échanges diplomatiques avec le continent Nord-Américain.

Les sectes agissent principalement dans deux secteurs :

- 1) la formation professionnelle (développement personnel, coaching...). Ce secteur est sous surveillance étroite en France. L'UNADFI dispose entre autres d'un centre de documentation très fourni sur ces aspects et effectue une veille permanente qu'elle transmet à la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires ;
- 2) la santé et les thérapies où 500 à 600 groupes sont actuellement actifs (chiffre confirmé par les services spécialisés belges et allemands). Un gourou forme une dizaine de personnes qui, chacune, forme à leur tour une autre dizaine de personnes. C'est un fonctionnement en réseau.

Lors du débat qui a suivi, Madame PICARD a enfin précisé que :

- la Scientologie enregistre des confessions de ses adeptes. Elle peut les utiliser pour faire du chantage si jamais l'adepte souhaite plus tard quitter le mouvement ;

- la Scientologie fait obstruction à l'administration en déclenchant de nombreux procès. Elle recherche actuellement par ailleurs une légitimité au travers, entre autres, de vedettes comme Tom Cruise ou John Travolta ;
- le risque sectaire doit être traité dans les entreprises par le Risk Manager.

Hélène ROLNIK (141^e)

● Trinômes

Programme de l'année scolaire 2005-2006

Le programme du Trinôme se déroule selon les prévisions, avec une annulation, celle de la visite du Centre d'Etudes Scientifiques et Techniques d'Aquitaine du CEA, près de Bordeaux, les crédits nécessaires au financement du déplacement en train n'ayant pas été accordés¹.

Cycle de conférences de géopolitique.

Le programme s'est déroulé de manière très satisfaisante avec des participations très honorables, de l'ordre de la centaine (même le jour où, à la même heure, se dispersait, devant les Invalides, une manifestation violente anti-CPE.....)

1. Jeudi 10 novembre 2005 : « **Quel est le poids de l'aire Asie-Pacifique dans la mondialisation ?** » par M. Pierre Picquart, Docteur en géopolitique de l'Université de Paris VIII, spécialiste de la Chine et du monde Chinois.
2. Mardi 22 novembre 2005 : « **Unipolarité ou multipolarité dans l'aire asiatique.** » par M. Jacques Gravereau, Docteur es-sciences économiques, Président de l'Institut HEC Eurasia.
3. Jeudi 12 janvier 2006 : « **La mégapole japonaise.** » par M. Jean-François Sabouret, Directeur de Recherches au CNRS /CERLIS Paris V.
4. Jeudi 23 février 2006 : « **Les risques et les contraintes naturelles (l'eau)** » par M. Laurent Carroué, Professeur des Universités à l'Université de Paris VIII.
5. Jeudi 9 mars 2006 : « **L'arc de crise d'Ankara à Pékin en passant par New Delhi.** » par M. Philippe Moreau Defarges de l'Institut Français des Relations Internationales.

6. Jeudi 16 mars 2006 : « **L'importance du pétrole et des ressources énergétiques** » par M. Amaury Chauprade Directeur de la Revue Française de Géopolitique.

7. Jeudi 23 mars 2006 : « **La Chine à l'aube du 21^e siècle.** » par le Général Henri Eyraud, ancien attaché militaire en Chine.

On trouve sur le site Internet de l'académie de Paris la transcription des textes des conférences ainsi que des questions posées par les participants et des réponses apportées.

Visite de la Préfecture de Police.

Cette visite a eu lieu le 22 février dans des conditions très intéressantes (présentation par le général de Courtis au profit de plus d'une vingtaine d'enseignants).

Visite du CEA/DAM.

Le 5 avril, une vingtaine de chefs d'établissements et professeurs ont visité, comme chaque année, le Centre de la Direction des Applications militaires du CEA avec des présentations de notre force de dissuasion nucléaire et des problèmes posés par son maintien à niveau sans essais nucléaires. Le Département d'analyse et de surveillance de l'environnement a aussi été visité (en particulier la détection sismique de ces phénomènes et des éventuels essais nucléaires, dans le monde).

JAPD

Trois présentations de la JAPD à des groupes de dix à quinze enseignants ont eu lieu.

Visite du GIGN

Une visite du GIGN à Satory est prévue le 17 mai 2006.

Débat

Le Débat inter-académies aura lieu cette année au Lycée Henri IV sur le thème de la « Défense économique », le 3 mai 2006, de 14h00 à 17h00.

Fiches pédagogiques.

Une trentaine de fiches pédagogiques seront éditées dans le cadre d'une convention CRDP/GMP, sur les risques et menaces, et sur les politiques de Défense.

¹ Ce refus de la Commission Défense parce que cette visite ne lui paraissait pas avoir de « prolongement pédagogique immédiat » est étonnant car, à l'occasion de cette visite, il était prévu des conférences présentant les grandes lignes de la politique nucléaire militaire de la France, qui venait d'ailleurs d'être évoquée par le Chef de l'Etat à l'île Longue et surtout les travaux gigantesques entrepris pour réussir le pari de la simulation des essais nucléaires.....

Journée au profit de l'IUFM de Paris.

Cette journée aura lieu dans l'amphithéâtre Foch le 8 juin. Le programme n'en est pas encore arrêté mais il devrait comprendre une intervention du Vice amiral, Directeur de l'IHEDN et des présentations des Directions du personnel de l'armée de Terre, de l'armée de l'Air et de la Marine.

La lettre des Relais Défense-Education.

Elle est en cours de préparation. Elle est ouverte aux auditeurs qui souhaiteraient apporter une information relative à la Défense aux professeurs à qui s'adresse cette lettre.

Financement.

La Commission Défense a accordé un budget de 6 130 Euros pour les activités du Trinôme de l'académie de Paris pendant l'année scolaire 2005-2006



● Réflexions autour de l'Amérique Latine

Le Comité Amérique Latine

Après cinq mois de réflexions, la rédaction du rapport est bien avancée, sous la conduite d'Armand Carpentier, spécialiste de la région.

Il apparaît que cette entité de douze pays forme un bloc assez contrasté, avec un avenir lié aux élections successives qui ont débutées en 2005 et se poursuivent cette année. La bascule « à gauche » est très nette, avec une montée de « l'Indianité » et une défiance des gouvernants à l'égard des USA.

Cela les conduit à renforcer leurs liens économiques avec l'Union Européenne et surtout la Chine, en particulier pour les matières premières dont cet immense pays à besoin.

Afin de permettre à notre groupe d'approfondir un certain nombre de points sur la région, le comité a rencontré le 30 mars dernier, Monsieur Raul Fernandez, Conseiller Politique à l'Ambassade du Chili à Paris.

Où va l'Amérique Latine ?

Deux élections sud américaines viennent de mettre ce continent à l'ordre du jour. Notre silence habituel sur cette région est étonnant car il s'agit d'un sous-continent énorme (19 millions de km²) marqué par la latinité et le christianisme. Les élections récentes en Bolivie et au Chili, que vont suivre dans les semaines à venir celles de Colombie et du

Mexique, soulignent par-delà un certain virage à gauche nombre de points qu'il convient de rappeler.

D'abord l'Amérique Latine est un continent sous développé, le PIB/habitant est de 6 500 euros par an, grosso modo quatre fois moins que celui de l'Europe des quinze. C'est un élément qu'il faut prendre sérieusement en compte et que l'on oublie constamment car certains des États de la région sont très peuplés (Brésil 175 millions d'habitants, Mexique 105, Colombie 45) et l'ensemble de l'Amérique latine a un taux de fécondité relativement élevé (Amérique centrale 3,0; Amérique du Sud 2,5; Europe des XV 1,6). Deuxième élément fondamental, le poids des communautés indiennes dans l'ensemble de l'Amérique du sud (sans doute 50 % en Amérique centrale) et l'importance des communautés noires dans les Caraïbes et au Brésil (ici environ 25 à 30 % de la population). Les considérations ethniques permettent de comprendre bien des situations. Tout d'abord la décolonisation des territoires hispanophones a été la victoire des colons européens plus ou moins soutenus par les métis. De ce fait, depuis deux siècles ce sont les « créoles » qui cumulent pouvoir politique et puissance financière, prolongeant en définitive la politique coloniale de Madrid plus ouverte au monde indigène que les nouveaux dirigeants. Or malgré l'importance des ressources naturelles (minéraux, pétrole et gaz, ressources agricoles très variées, du café à la canne à sucre en passant par la banane...), la croissance économique a été extrêmement faible. De 1820 à 2000, la croissance de l'Amérique latine est toujours inférieure à celle de la plupart des Etats du monde, à l'exception de l'Afrique. Le taux de croissance est de l'ordre de 0,9 % par an au XIX^e siècle (Europe 1,9 %; Afrique 0,2 %) comme au Moyen-Orient. Mais au XX^e siècle (depuis 1973) ce taux est à peine de 1 % (Europe 2, 1 %; États-Unis 1,9 %; Japon 3 %). La pauvreté de la majeure partie de la population de l'Amérique latine explique bien sûr nombre de réactions. Elle a été aggravée par la passivité des classes dirigeantes - trop souvent marquées par un catholicisme attardé comme le remarque le Père Michael Nowak (op) - qui ont laissé les Américains investir tant dans les hydrocarbures et les minerais que dans l'agriculture d'exportation.

L'influence américaine depuis la fin du XVIII^e siècle est un élément déterminant de la politique en Amérique latine. Dès 1796, à la fin de son mandat, George Washington souligne l'importance de l'Amérique latine pour l'avenir des États-Unis qui soutiendront les mouvements d'indépendance et qui, avec Monroe, proclameront que les Européens ne doivent en aucune manière intervenir dans le Sub-continent, déclaré chasse gardée des États-Unis. La présence nord-américaine se fera de plus en plus sentir sur le plan politique, économique et plus tard religieux. Ainsi va peu à peu se développer

Ainsi va peu à peu se développer un sentiment « anti-gringo » qui perdure aujourd'hui et s'est particulièrement aggravé depuis soixante ans. En 1898, les États-Unis ont obligé l'Espagne à reconnaître l'indépendance de Cuba qui, jusqu'à Fidel Castro, était de fait un protectorat américain, tout comme Haïti, la République Dominicaine et la majeure partie des États d'Amérique centrale. Quant à Porto Rico cela devient – et demeure – une colonie des États-Unis. Il fallait protéger les accès au Canal de Panama que les États-Unis revendiquaient depuis 1880 et obtiendront après la crise française qui entraînera notre abdication en 1891.

Les élections de ces dernières semaines sont d'abord un signal d'anti-américanisme, et en même temps – c'est le cas en Bolivie – un début de reconquête des États par les Indiens autochtones. Au-delà des grandes proclamations sur les Narco-paramilitaires de Colombie, il faut songer au poids d'une population indienne misérable chez qui le souvenir de l'Empire Inca est, en définitive, toujours vivant. Témoin la cérémonie d'investiture que nous a offert le Président bolivien Morales.

Au Chili, par contre, où la minorité indienne est faible, a joué le ressentiment anti-Pinochet. Il est toutefois intéressant de se rappeler que la nouvelle Présidente n'a pas envisagé de remettre en cause le système économique mis en place au temps du dictateur. Il a permis en effet le re-décollage d'une économie qui de 1960 à 1973 avait connu une croissance de 43 % de son PIB (à cause d'une stagnation sensible de 1968 à 1973 et qui de 1973 à 2000 connaît une croissance de 75 %). Le Brésil, lui, en votant pour le Président Lula n'a pas voté pour rendre le pouvoir à des Indiens installés presque uniquement en Amazonie mais pour lutter contre la pauvreté. De même au Venezuela, le succès remporté par M. Chavez se fonde sur trois éléments : la lutte contre la pression américaine, la lutte contre la pauvreté et la volonté d'affirmer son indépendance avec imitation du régime cubain. Se proclamer République Bolivarienne étant donné la série d'échecs que connaîtra le général Bolivar est curieux. Bolivar a certes conquis l'indépendance de

l'Amérique espagnole mais se heurtera à d'innombrables conflits conduisant au morcellement des sept vice Royautés et Capitaineries générales en une quarantaine d'États !

Le cas mexicain est proche de celui des États andins. Les Amérindiens forment une part importante de la population et le souvenir aztèque demeure important. Le pouvoir politique appartient à une minorité d'Européens et de métis. Pendant des décennies, le pouvoir a appartenu à un parti quasi officiel au nom extraordinaire (mais significatif) de Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI). L'actuel Président est le premier chef de l'État à ne pas appartenir au PRI. Mais que seront les prochaines législatives d'autant que les communautés amérindiennes sont très actives. Surtout malgré l'accord d'union douanière (ALENA) avec les États-Unis et le Canada, les relations américano-mexicaines sont délicates, les États-Unis récupèrent au maximum l'immigration des « hispanos » (ils sont près de 25 millions aux États-Unis) qui transitent par le Mexique en raison d'une frontière de près de 2000 KM que les États-Unis marquent par un véritable « Mur ».

Dernier élément pour comprendre les rapports entre les États-Unis et l'Amérique latine, le poids de l'évangélisation protestante. Le prosélytisme évangélique favorisé par la théologie progressiste de la libération touche le Brésil (environ 20 % d'évangéliques) et l'Amérique centrale, en particulier le Guatemala (où les protestants sont désormais au moins aussi nombreux que les catholiques). Le Mexique catholique résiste mieux mais la prégnance évangélique est forte.

On le voit les facteurs d'instabilité sont considérables en Amérique indo-latine, région où les Européens ne tiennent pas le rôle qu'ils pourraient jouer mais où les Chinois apparaissent infiniment plus dynamiques que les Européens.

*F.G. Dreyfus (Strasbourg 1973)
Professeur à la Sorbonne*

La Lettre de l'AR 16

Directeur de la publication : Chantal Brault

Rédacteur en chef : Caroline Gorse-Combalat

Comité : Jérôme Bedel, Jean-Dominique Caron, François-Georges Dreyfus, Muriel Joyeux.

E-mail de La Lettre : **combalatc@free.fr**

IHEDN - AR Paris (AR 16) - BP 41 - 00445 ARMEES

E-mail du secrétariat : **ihedn.paris@wanadoo.fr**

Tél./Fax 01 44 42 59 66 Tel : 01 44 42 38 20